Image not found or type unknown

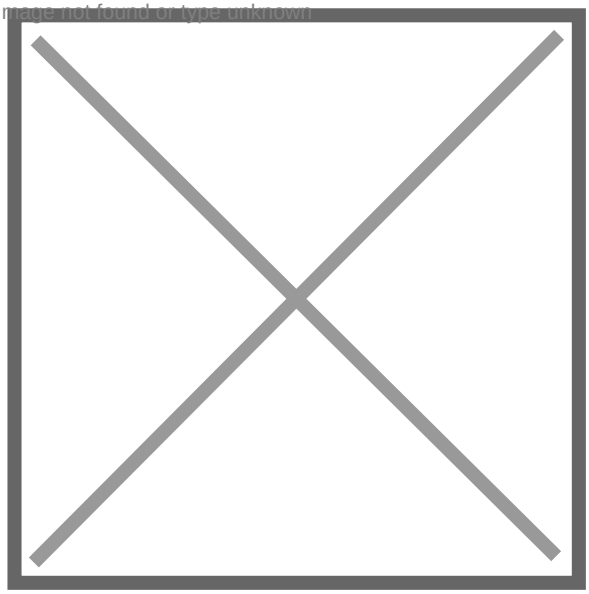

Location d'une chambre étudiant dans ma propore maison en zone ug

Par **POULPITO**, le **19/12/2008** à **10:56**

Bonjour,

Je me porte acquéreur d'un grande maison située en zone UG (plan PLU) en banlieue de Lille

Il semble que dans ce type de zone, il soit interdit de "créer une habitation par division d'une habitation existante"

Ma question est simple:
Est ce que j'ai tout de même le droit de louer une chambre à un étudiant, en sachant que concrétement, cela ne divise pas mon logement.

Si oui. comment dois-je procéder ==> faut-il une autorisation ?
Si non, existe-t-il des dérogations ?

Merci de vos réponses

LIONEL

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés